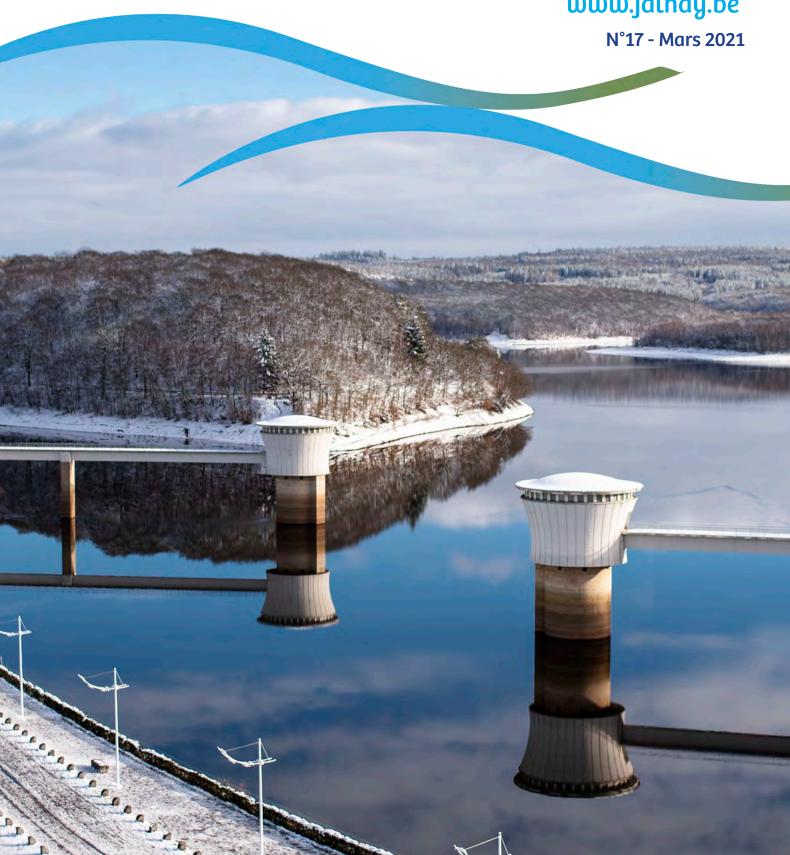


BULLETIN COMMUNAL d'information

www.jalhay.be



VOS REPRESENTANTS COMMUNAUX

VOTRE BOURGMESTRE:



Michel FRANSOLET
Police - Sécurité
Logement
Etat civil Personnel
Bien-être animal

VOS ECHEVIN(E)S:



1er échevin
Marc ANCION
Travaux
Agriculture
Forêts
Economie
Développement
durable



2ème échevin
Eric LAURENT
Enseignement
Finances
Urbanisme
Aménagement du
Territoire



3ème échevin

Michel PAROTTE

Sports - Communication

Mobilité - Sécurité routière

Festivités - Vie associative

Citoyenneté - Cimetières



Victoria VANDEBERG

Culture - Tourisme
Jeunesse - Politique de
la personne handicapée
Environnement
Patrimoine - Cultes

4ème échevine



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM

Santé
Petite enfance
Famille
3ème âge
Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri HOUSSA



Bastien LAURENT



Francis LERHO



Suzanne HAENEN



Alexandre DAUVISTER



Justine DEFECHE



Alison CLEMENT



Jacques CHAUMONT



Luc BAWIN



Vincent SWARTENBROUCKX



Gauthier LEMAITRE



Didier HEUSDENS



Pierre – François VILZ

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice ROYEN

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean - Luc HENIN

ADMINISTRATION COMMUNALE

Accueil: 087/37.91.18

de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h30

Bourgmestre : 087/37.91.26

Bureau des Echevins: 087/37.91.28 ou 91.29

Etat civil – Population: 087/37.91.10

de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

le samedi de 09h00 à 12h00

<u>Urbanisme</u>: 087/37.91.30

de 08h30 à 12h00

le samedi : de 09h00 à 12h00

(Fermé chaque dernier samedi du mois)

Marchés publics: 087/37.91.21 ou 91.22

de 08h15 à 12h00 et de 13h15 à 16h30

Service protocolaire et communication:

087/37.91.42 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Service des Travaux : 087/47.49.41 Permanence de Sart : 087/29.90.21

mardi de 14h00 à 17h00 et

mardi de 14h00 a 17h00 e samedi de 09h00 à 12h00

ACTUALITES

Collecte de sang



19/05/2021 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
25/05/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
18/08/2021 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
24/08/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY

Noces d'Or

Depuis le début de la pandémie du Coronavirus et suite aux directives émises par le Conseil National de Sécurité, notre Collège communal s'est vu contraint de suspendre toutes les visites relatives aux couples de la Commune fêtant leurs noces d'or, de diamant, de brillant ou de platine.

A chaque occasion, c'était toujours un moment de convivialité très apprécié et nous espérons que cette crise sanitaire sera vite un mauvais souvenir et que nous pourrons vite reprendre cette activité sympathique et conviviale.

En attendant, nous profitons de ce bulletin communal pour présenter à tous ces heureux jubilaires nos plus chaleureuses félicitations.



Campagne itinérante gratuite de dépistage du cancer du sein

Programme et localisation des emplacements

JALHAY: derrière l'église Saint-Michel, les 6 et 7 avril de 08h00 à 21h00

NIVEZE: parking de l'Eglise, rue Pré Jonas, les 12 et 13 avril de 08h00 à 21h00



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL



Noëlle WILLEM Présidente



Olivier BREDO Conseiller



Michel WILKIN Conseiller



Anne CHARPENTIER Conseillère



Georgette EVRARD Conseillère



Françoise MEANT Conseillère



Claude WIES Conseiller



Jean Pierre DEVOS Conseiller



Jean-Paul COLLETTE Conseiller



Catherine ABRASSART Directrice générale



Jean-Luc HENIN Directeur financier

cp as

CPAS de JALHAY

Place du Marché 164 - 4845 SART JALHAY Tél: 087/29 90 10 Mail: info@cpasjalhay.be



Retrouvez toutes les infos et actualités du CPAS sur :

www.cpasjalhay.be

Service dépannage

Vous avez un rendez-vous chez un médecin, dans un hôpital, des médicaments à aller chercher à la pharmacie, un rendez-vous chez un coiffeur, des courses ou des démarches administratives et vous n'avez personne pour vous conduire et pas de transport en commun...

Le CPAS de Jalhay dispose d'une voiture et d'un chauffeur pour vous véhiculer.

Pour les personnes qui le désirent, notre chauffeur peut vous aider à faire vos courses ou vous accompagner à l'hôpital.

A partir du 1er mars, il y aura une petite augmentation au niveau du tarif au kilomètre mais pas de changement au niveau du tarif pour les prestations.

Le tarif appliqué sera :

- 1€ par ¼ d'heure de prestation + 0,35 €/ kilomètre
- La facture vous est envoyée ultérieurement, on ne paie jamais le chauffeur!
- Toute demande est à formuler auprès du CPAS au 087/29.90.10 le plus tôt possible.
- Le service est accessible du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30 sauf le mercredi après-midi et le vendredi après- midi.
- Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans le véhicule et que les animaux n'y sont pas admis à l'exception des chiens guides.

Responsable : Mme Geneviève COLARD

Chauffeur: Mr Vincent SCHMITZ

Attention: Pour connaître les adaptations de service liées au Covid, nous vous invitons à lire l'article « Covid : le CPAS reste disponible »

Repas chauds à domicile

Si vous désirez des repas à domicile, c'est le traiteur « Le Lagon Bleu » qui assure la distribution de ceux-ci sur la commune de Jalhay.

Ce service a toujours été maintenu pendant toute la période Covid et nous tenons à remercier le Lagon Bleu d'avoir continué à assurer les livraisons.

Les repas sont livrés chauds ou froids en fonction de votre demande, tous les jours ouvrables entre 10h00 et 13h00 et ce, suivant la tournée.

Ils sont variés et composés au choix d'un potage et/ou d'un plat principal et/ou d'un dessert.

Ce service est très flexible : vous décidez quand et combien de fois par semaine vous souhaitez recevoir un repas.

Vous connaissez toujours à l'avance les menus des prochains jours et plusieurs variantes sont possibles chaque jour.

Les plats peuvent être adaptés en fonction des différents régimes (repas pauvre en sel, diabétique, sans gluten ...) et être hâchés, mixés Pour le week-end, vous avez la possibilité de demander des repas froids à réchauffer (ceux-ci vous seront livrés le vendredi)

A partir du 1er mars 2021, il y aura une augmentation au niveau des tarifs, soit :

TARIF REPAS	
POTAGE	0,60 €
REPAS OU VARIANTE	6,40 €
DESSERT	0,45 €
TOTAL	7,45 €

Toute demande est à adresser au CPAS de Jalhay

087/29.90.10 au plus tard la veille (le matin) **Responsable** : Mme COLARD Geneviève



COVID: le CPAS reste disponible

Depuis le début de la pandémie, le CPAS est toujours resté disponible pour la population, mais a bien dû s'adapter aux règles sanitaires en vigueur.

Les Permanences du Service social

Les assistantes sociales peuvent vous accueillir chaque jour dans nos bureaux de Sart. Un local a été tout spécialement équipé et son accès a été étudié pour limiter au maximum les contacts avec le reste du personnel et respecter les distances sociales. Vous pouvez donc vous rendre, muni de votre masque, à une de nos permanences.

La permanence dans les locaux de l'Administration communale de Jalhay a été supprimée mais il vous est toujours possible de prendre rendez-vous par téléphone afin d'organiser une rencontre avec une assistante sociale à Jalhay. Là aussi le bureau a été aménagé afin de vous recevoir en toute sécurité!

Les visites à domicile ne sont pas autorisées.

Malgré toutes ces précautions et afin de réduire les contacts, nous vous demandons quand même de privilégier les appels téléphoniques ou les courriels pour toutes vos demandes d'aides ou d'informations.

Le service de transport (dépannage)

Notre chauffeur, Vincent Schmitz, reste disponible pour vous conduire à des rendez-vous médicaux uniquement.

Notre véhicule a été aménagé afin d'assurer votre sécurité et celle du chauffeur. Le passager doit s'installer sur la banquette arrière et le port du masque est obligatoire pour le chauffeur et le passager.

Notre centre reste également à votre service pour effectuer vos courses: vous donnez une liste de courses et Monsieur Schmitz se charge de les acheter dans le magasin de votre choix et paye avec une carte du CPAS. Vous effectuez ensuite le remboursement par la banque.

La Boutique Presque 9



La boutique de seconde main du CPAS est accessible les lundis, mardis et jeudis de 09 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 mais **uniquement sur rendez-vous.**

Comme la surface de la boutique est assez restreinte, on demande aux clients de **réserver**, par téléphone **(087/29.90.10)**, une **plage horaire** pour leur visite; celle-ci est limitée à **30 minutes** par personne. Ainsi, il n'y a jamais qu'un seul client à la fois à l'intérieur du magasin et les distances de sécurité sont toujours respectées. Le port du masque et l'utilisation de gel désinfectant à l'entrée et à la sortie sont obligatoires

Les actions sociales

A notre grand regret, toutes les activités organisées par le CPAS qui rassemblaient plusieurs personnes (ateliers du vendredi, repas des aînés, activités destinées à intégrer les personnes isolées, activités intergénérationnelles, stage enfants, ...) ont dû être supprimées car il était impossible d'y respecter les règles sanitaires en vigueur.

Dès que la situation le permettra, le CPAS reprendra toutes ces actions et activités.

Allocations aux personnes handicapées

L'Allocation de remplacement de revenus (ARR) est une allocation destinée à compenser (partiellement) le revenu que vous ne pouvez pas gagner en raison de votre handicap.

<u>L'Allocation d'intégration (Al)</u> est destinée à compenser les coûts supplémentaires que vous encourez en tant que personne handicapée afin de pouvoir participer à la vie sociale (« intégration »)

!! changement pour ces deux allocations !!

A partir du 1er janvier 2021, la limite d'âge pour l'allocation de remplacement de revenus (ARR) et l'allocation d'intégration (AI) a été abaissée à 18 ans à partir du 1er août 2020.

La DG Personnes handicapée (SPF Sécurité sociale) appliquera cette mesure aux nouvelles demandes et examinera les dossiers existants et les demandes des personnes nées entre le 31/07/99 et le 31/07/02 afin de prendre en compte la nouvelle condition d'âge à partir d'août 2020.

Vous pouvez introduire une demande via

My handicap

dès que vous aurez 17 ans ou contacter le CPAS au 087/29 90 10 pour introduire celle-ci.

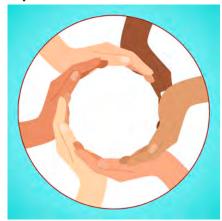
L'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) est une aide destinée aux seniors dès 65 ans en perte d'autonomie, disposant d'un faible revenu.

Aujourd'hui, en Wallonie, ce complément de revenus concerne environ 37000 personnes de 65 ans ou plus, qui vivent chez elles ou en maisons de repos. Ces personnes éprouvent des difficultés à exercer des activités quotidiennes telles que cuisiner, manger, se laver, faire le ménage et participer à des activités sociales.

A partir du 1er janvier 2021, l'APA est sous la responsabilité des régions. Ce sont les mutualités qui, sous le contrôle de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité), se chargeront de la reconnaissance médicale de votre handicap pour votre demande de l'allocation aux personnes âgées.

Vous pouvez également vous adresser au CPAS pour introduire votre demande d'APA en téléphonant au 087/29 90 10.

Attention : Si vous déménagez dans une autre région, vous devez contacter l'institution responsable pour l'APA de cette région endéans les 3 mois pour transférer votre dossier.



Votre CPAS peut vous aider!

Vous n'avez jamais franchi la porte du CPAS, mais vous rencontrez des difficultés suite à la crise économique provoquée par la crise sanitaire du Covid 19 ?

Vous avez, par exemple, perdu un revenu professionnel ou été contraint d'interrompre une activité d'indépendant et n'arrivez plus à vous en sortir ? Nous pouvons vous aider si vous êtes dans le besoin, grâce aux moyens dégagés par l'Etat Fédéral.

Contactez-nous pour convenir d'un rendez-vous avec un travailleur social qui analysera votre situation individuelle.

Vous trouverez, ci-après, quelques exemples d'aides spécifiques pour cette période covid.

Coronavirus, dettes d'énergie et tarif social : un nouveau statut de client protégé en Région Wallonne

Client protégé conjoncturel

Ce statut existe depuis octobre 2020 et est valable uniquement en Région Wallonne.

Cette mesure vise à aider les consommateurs touchés financièrement par le coronavirus.

Avantages:

 bénéficier du tarif social pendant 12 mois maximum,

- arrêter la procédure de défaut de paiement et de placement de compteur à budget,
- négocier un plan de paiement raisonnable avec le fournisseur d'énergie

La demande de ce statut doit être introduite avant le 31 mars 2021 auprès de votre Gestionnaire de Réseau qui vous alimentera en électricité. Le contrat auprès du fournisseur commercial sera suspendu.

Ai-je droit au statut?

- 1) Vous bénéficiez d'une attestation de votre Cpas ou d'un service social agréé qui reconnait que vous avez des difficultés financières à payer votre facture d'énergie.
- 2) Vous n'avez pas payé vos factures d'énergie (pas nécessaire d'attendre le rappel ou la mise en demeure) votre fournisseur vous a **déclaré en défaut de paiement ET**
- ° vous êtes chômeur complet indemnisé Ou
- ° statut BIM

Ou

 vous avez perçu des allocations de chômage temporaire pour force majeure en raison du Covid, (pendant 14 jours au moins)

Ou

° vous êtres travailleur indépendant, aidant ou conjoint aidant et vous avez bénéficié du droit passerelle en 2020

Pour toute info, n'hésitez pas :

- à consulter le site www.energieinfowallonie.be
- à composer le 081/39.06.26 Energie Info Wallonie les lundis et jeudis de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- à leur écrire à info@energieinfowallonie.be
- ou à prendre contact avec votre CPAS au 087/29.90.10.

Compteur à Budget

Deux nouvelles aides financières : Si vous avez un compteur à budget actif au 1er décembre 2020

- Pour le gaz, vous avez droit à une aide de **150 euros.**
- Pour l'électricité, vous avez droit à **50 euros**.

Cette aide vous sera déduite de votre prochaine facture de régularisation.

COVID - Indépendants

Vous êtes indépendants ? N'hésitez plus, vous aussi vous pouvez vous faire aider !

La Cellule Indépendants de la Province de Liège vous est dédiée pour faire le point sur votre vie professionnelle et celle de vos employé(e)s.

Cette Cellule est aisément joignable :

- Un numéro de téléphone unique et réservé à ce public : le 04/279 29 30
- Une adresse e-mail : cellule.independants@provincedeliege.be
- Une seule adresse : rue Monulphe (entrée par la barrière noire, en face du 81) à 4000 Liège.

Quelles sont les aides socio administratives à votre disposition ?

Toutes les aides gouvernementales du Fédéral, de la Région wallonne ou autres, auxquelles un indépendant peut prétendre, sont envisagées (droit passerelle, cotisations sociales, primes, chômage des employés...). Leurs conditions d'octroi sont examinées au cas par cas et le personnel de la Cellule Indépendants peut aider à introduire les demandes en ligne ou à effectuer les démarches nécessaires. Chaque cas est pris en compte de manière confidentielle et individuelle.

Le personnel de la Cellule Indépendants répond directement, par téléphone ou par e-mail aux questions « simples ». Si la situation est plus complexe, un rendez-vous est proposé à la meilleure convenance de l'interlocuteur.

Le bien-être personnel et la vie privée ne sont pas oubliés.

Il existe encore d'autres types d'aides. Vous trouverez toutes les informations sur le site : https://www.wallonie.be/fr/actualites/coronavirus-covid-19-mesures-regionales

Statut BIM: Elargissement du Tarif Social électricité - gaz

Vous êtes visé par la mesure si vous êtes bénéficiaire de l'intervention majorée de la mutuelle en raison des revenus modestes de votre ménage.

A partir de ce 1er février vous intégrez automatiquement la catégorie des clients protégés fédéraux.

Attention si vous êtes BIM sur une autre base, vous n'êtes pas visé par cet élargissement. Si vous êtes orphelin ou MENA vous ne bénéficiez de cette mesure que si vous êtes titulaire du contrat d'électricité ou de gaz.

Ce droit est temporaire : du 1er février au 31 décembre 2021.

Comment faire pour avoir droit à cette mesure?

La mesure sera octroyée automatiquement. C'est le SPF qui avertit votre fournisseur ou votre gestionnaire de réseau (GRD) de votre statut de client protégé. Votre fournisseur devrait en être averti en mai 2021.

Conseil : vérifiez lors de votre facture de décompte que le tarif social vous est bien octroyé. Si ce n'est pas le cas demandez une correction à votre fournisseur en lui remettant une attestation de la mutuelle.

Si votre facture est envoyée avant le mois de mai, elle devra être corrigée par la suite, pour que le tarif social vous soit appliqué à partir du 1er février. Votre fournisseur n'a peut-être pas encore reçu l'info (fichier informatique tous les 3 mois).

Si vous souhaitez de plus amples informations vous pouvez contacter Mme Pauly au 087/29.90.10.



Séances informatiques avec Mobi'TIC (Province de Liège)

Pour rappel, ces séances demeurent gratuites et sont désormais ouvertes à TOUS les âges! Nous respectons des mesures sanitaires strictes. Dès lors, il vous est demandé d'apporter votre propre matériel (PC portable, tablette ou smartphone).



DATE	HORAIRE	THEME
Mardi 02/03/2021	09h30 à 12h00	Converser via SIGNAL - NEW
Mardi 20/04/2021	09h30 à 12h00	Utiliser un smartphone ou une tablette
Mardi 27/04/2021	09h30 à 12h00	Téléphoner et chatter grâce à Skype
Mardi 25/05/2021	09h30 à 12h00	Acheter et vendre en ligne, c'est facile!
Mardi 15/06/2021	09h30 à 12h00	Faire ses courses en ligne en toute sécurité

Adresse: Les Colibris – Place 14 à Jalhay Inscription obligatoire au 087/29 90 10

Dons d'ordinateurs aux étudiants de Jalhay

En novembre 2020, le Plan de cohésion sociale de Jalhay a lancé un appel aux dons d'ordinateurs afin d'aider les étudiants de la Commune.

Contraints de suivre les cours à distance, ils sont parfois confrontés à un manque de matériel informatique. Les parents en télétravail, les jeunes en ligne, chacun doit composer autour d'un seul ordinateur, quand il y en a un!

Cette situation constitue un risque d'aggravation du décrochage scolaire.

Le CPAS a donc récolté les dons et confié le reconditionnement des ordinateurs à un informaticien avant de les distribuer aux jeunes en difficulté.

Par le biais de cette publication du bulletin communal, nous tenons à remercier chaleureusement la population pour cet élan de générosité.



Nous souhaitons également beaucoup de courage aux étudiants qui, faut-il le rappeler, vivent une période extrêmement compliquée.

Plan de cohésion sociale de Jalhay :

Place du Marché 164 4845 JALHAY pcs@cpasjalhay.be 087/29.90.20

PCS de Jalhay

Jalhay commune pédestre

En 2020, pour la seconde fois, la Commune de Jalhay a obtenu « 3 baskets » sur un maximum de 4 délivrées par l'ASBL « Tous à pied ». Ce label récompense les communes qui valorisent leur réseau piétonnier via des actions favorables à la mobilité active et au développement de petites voiries publiques. La Commune se classe dans le top cinq des communes wallonnes et elle est en tête pour toute la Province de Liège!



Notre Commune recense 270 kms de petites voiries publiques accessibles à tous dont 110 kms qui font partie du réseau de promenades balisées mis en place par l'Office du Tourisme de Jalhay/Sart. C'est grâce au travail des bénévoles et du Service des Travaux que la Commune a reçu ce magnifique label qui incite à une mobilité plus douce, plus écologique, plus accessible, plus sécurisée et meilleure pour la santé.

Alors, à vos baskets!

Infos:

Office du Tourisme Jalhay/Sart : 087/47 47 37 – www.tourismejalhaysart.be

ASBL Tous à pied : www.tousapied.be



La nouvelle carte de l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart

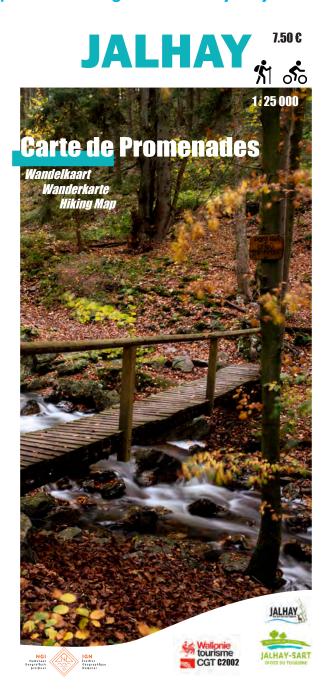
À l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart, on n'hiberne pas. Parce que le Pays de la Hoëgne et des Hautes-Fagnes s'offre aux balades par tous les temps, la maison de la place du Marché a réalisé une nouvelle carte reprenant toutes les balades pédestres et VTT. Très lisible, elle garantit une balade sans problème. Elle sera disponible dès le printemps.

Infos: Office du Tourisme de Jalhay-Sart - 087/47 47 37 - info@tourismejalhaysart.be - www.tourismejalhaysart.be

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux!

Suivez l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart sur Facebook et maintenant aussi sur Instagram! Pour ne rien manquer des activités et événements qui se déroulent sur notre commune.

https://www.facebook.com/tourisme.jalhay.sart/ https://www.instagram.com/visitjalhay/



Notre carte de promenades c'est:

- 16 promenades pédestres
- 7 promenades VTT mountainbike
- 1 parcours PMR
- 1 chemin des échaliers
- 1 parcours RAVeL
- De magnifiques points de vue

Entretien des espaces verts

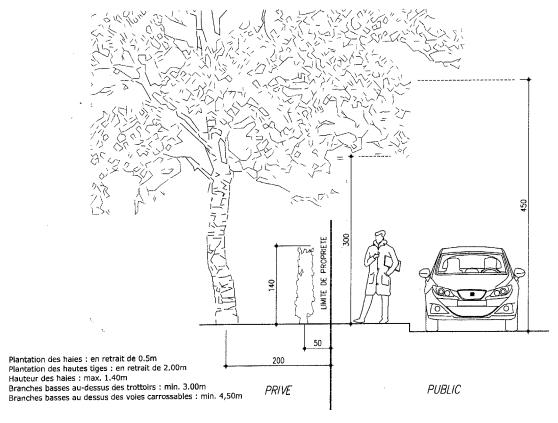
Le printemps approche et cela annonce l'entretien des espaces verts.

La Commune n'est pas la seule à devoir s'en préoccuper car cette responsabilité incombe à chacun d'entre nous.

L'Ordonnance de police prévoit même des sanctions administratives pour ceux qui n'entretiendraient pas suffisamment les haies, arbres et autres plantations bordant les voiries.

Voici donc un schéma qui vous permettra de mieux vous rendre compte de ce qu'il faut respecter. Dernière précision importante : n'oubliez pas de bien ramasser les déchets de cet entretien. »

PLANTATIONS EN BORDURE DE VOIRIE



Mieux vaut savoir

Au cours des derniers mois, plusieurs incidents ont été provoqués par le frottement de branches sur des câbles électriques, provoquant des pannes sur les secteurs concernés.

Outre ces pannes, ces incidents engagent la responsabilité des propriétaires qui pourraient être amenés à indemniser les sociétés propriétaires des câbles endommagés.

S'il est habituel de voir les sociétés telles que Resa ou Voo de faire procéder à des élagages pour protéger leurs lignes, celles-ci ne s'occupent que des arbres mitoyens ou qui poussent sur le domaine public.



Trophée du Mérite Sportif 2020

La Commune de Jalhay a désigné les lauréats du Trophée du Mérite Sportif et des médailles du Mérite Sportif, Culturel ou Philanthropique 2020.

Malheureusement, cette année, nous n'avons pu organiser cette soirée de remise des prix à l'Administration communale vu la crise sanitaire et les mesures en vigueur actuellement.

Trophée du Mérite Sportif par Equipe

Royal Club Sportif Jalhaytois

Lors de cette saison 2019-2020, le Royal Club Sportif Jalhaytois a été déclaré champion et a accédé à la 3ème Provinciale.

Trophée du Mérite Sportif Individuel

Matt ROMBEAUX

Matt est âgé de 13 ans. Il pratique le karaté depuis sa plus tendre enfance, ce qui lui a valu de recevoir le Trophée du Mérite Sportif 2019. Durant cette année 2020 assez perturbée suite au Covid 19,Matt a de nouveau performé en remportant l'Eurocup en Autriche, l'Open de France à Paris et la Coupe de France. Il a terminé sa saison en devenant Champion d'Espagne individuel et en équipe. Il s'est également hissé à la 1ère place du rang mondial WKF.



Médaille du Service Sportif, Culturel et Philantropique

Caroline CADIAT

Pour son initiative de récolte de boites à souliers garnies destinées aux personnes et enfants défavorisés. Cette opération a permis de récolter plus de 2.000 boites à distribuer dans plusieurs institutions.

Les 140 couturières et les 47 personnes bénévoles

qui ont confectionné, préparé et distribué plus de 8.000 masques de protection sur le territoire de la Commune de Jalhay.

Toutes nos félicitations à tous ces sportives et sportifs ainsi qu'aux bénévoles mis à l'honneur cette année.

Prime communale photovoltaïque - rappel

La Commune de Jalhay octroie une prime communale pour les installations solaires photovoltaïques neuves inférieures ou égales au seuil de puissance de 10 kVA.

Le demandeur est donc la personne physique ou morale qui dispose d'un contrat de fourniture d'électricité valable pour le code EAN sur lequel le site de production est raccordé et dont le nom est repris sur la facture du fournisseur d'électricité à l'adresse du site de production. Dans le cas où le demandeur est un locataire, la signature du propriétaire de l'immeuble sera exigée dans le formulaire de demande d'octroi de la prime communale.

Le montant de la prime est calculé comme suit:

- Pour une installation de minimum 1 kWc : 85 €;
- Pour une installation de minimum 2 kWc : 170 €;
- Pour une installation de minimum 3 kWc : 250 €.

La prime est payée après achèvement complet des travaux. La demande de prime doit être introduite auprès du Collège communal dans les 3 mois à dater de la réception électrique de l'installation.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre conseiller énergie :

par tél: 087/37.91.43

par courriel : energie@jalhay.be



Prime communale audit logement

La commune de Jalhay octroie une prime communale de 250 € pour la réalisation d'un audit logement. Ce montant vient en complément de la prime audit logement de la Région wallone, qui est elle calculée sur base de votre revenu :

		selon la catégorie de revenus du ménage)					
	Nature des travaux	Catégorie de reve- nus R5∶> 97 700 € Montant de base		Catégorie de revenus R3 : entre 32 700,01 et 43 200 € Montant de base x 3		Catégorie de reve- nus R1:≤23 000 € Montant de base x 6	Conditions à respecter
t	Audit logement	110 €	220 €	330 €	440 €	660 €	Réalisé par un auditeur agrée par la Wallonie

A quoi sert un audit logement?

Premièrement, cela vous permettra d'obtenir un passeport de votre habitation. Vous pourrez connaitre la situation exacte de votre logement au niveau du confort thermique, sécuritaire ainsi que la qualité de l'air de votre logement.

Deuxièment, cet audit logement vous permettra de cibler les travaux à entreprendre pour diminuer votre facture énergétique ainsi que votre empreinte écologique.

Troisièment, il vous permettra d'embellir votre bien immobilier et augmenter sa valeur patrimoniale.

Enfin, l'audit logement vous permettra de prévenir les problèmes et/ou les dégradations futures.

Pourquoi faire un audit logement?

L'audit logement permet d'accéder à toutes les primes habitations de la Région wal-

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenus	Majoration de la prime de base
≤ 23 000 €	R1	Prime de base multipliée par 6
≥ 23 000,01 et ≤ 32 700 €	R2	Prime de base multipliée par 4
≥ 32 700,01 et ≤ 43 200 €	R3	Prime de base multipliée par 3
≥ 43 200,01 et ≤ 97 700 €	R4	Prime de base multipliée par 2
>97 700 €	R5	Prime de base multipliée par 1

lone. Ces primes habitations sont nombreuses et le montant de celles-ci dépendent des revenus du ménage (pour de plus amples informations, allez sur le site https://energie.wallonie.be. Le tableau ci-après reprend les différentes catégories :

		rie de reve- : > 97 700 €			rie de reve- > 97 700 €
	Monta	nt de base		Montar	nt de base
	Remplacement de la couverture	6 €/m²		Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500€
	Appropriation de la charpente	250€	Chauffage et eau chaude	Pompe à chaleur pour le chauf-	1000€
Toiture	Remplacement d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	100€		fage ou combinéé Chaudière biomasse	1000€
	Isolation thermique du toit ou des combles"	0,15 €/kWh économisé		Chauffe-eau solaire Poêle biomasse local	750 € 250 €
	Assèchement des murs – infiltration	5 €/m²		Chaudière ou poêle biomasse combiné(e) avec chauffe-eau solaire en une opération	
	Assèchement des murs – humidité ascensionnelle	6 €/mc	Système de ventilation	Système de Ventilation Méca- nique Contrôlée (VMC) simple flux	500€
Murs	Renforcement des murs ins- tables ou démolition/recons- truction totale de ces murs	8 €/m²		Système VMC double flux (avec recupération de chaleur)	1200€
Mais	Élimination de la mérule ou de tout champignon aux effets analogues	250€	Augmenta- tion des ren- dements de production	Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de	
	Élimination du radon	250€		chauffage	0,15 €/kW économise
	Isolation thermique des murs'	0.15 €/kWh économisé		de production, de distribution,	
Sols	Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5€/m²		de stockage, d'émission et de régulation des installations d'eau chaude sanitaire	
3013	Isolation thermique des sols'	0,15 €/Kwh économisé			
Sá muitá	Appropriation de l'installation électrique	200€			
Sécurité	Appropriation de l'installation de gaz	200€			
Menuiseries	Remplacement des menuise- ries/vitrages extérieur(e)s	0,15 €/kWh économisé			

Exemple (repris de la brochure – primes habitations de la Région wallonne) :

Situation avant rénovation

M. et Mme Dupont sont propriétaires d'une petite maison mitoyenne datant de 1950 qui n'a jamais subi de rénovation profonde. Ils y habitent tous deux avec leur fils âgé de 13 ans et souhaitent continuer à y vivre pour les 5 prochaines années. M. et Mme Dupont envisagent de faire des travaux de rénovation et améliorer la performance énergétique de leur maison, pour diminuer notamment leurs factures de consommation énergétique. Ils veulent pour cela introduire un dossier de demande de primes Habitation en 2021. Au vu de leur avertissement-extrait de rôle de 2020 (qui concerne les revenus de 2019), leurs revenus globalement imposables s'élèvent à 68 000 €. De cette somme, ils peuvent retirer 5 000 € par enfant à charge. Leur revenu de référence dans le cadre des primes Habitation est donc de 63 000 € et correspond à la catégorie de revenu R4. Ils pourront donc bénéficier du montant des primes de base multiplié par 2.

Leur maison présente l'organisation suivante...

- Un salon et une salle à manger au rez-de-chaussée avec une annexe existante à l'arrière conte nant la cuisine et la salle de bain ;
- Deux chambres au premier étage ;
- Un grenier non aménagé sous une toiture à deux versants.

et les caractéristiques techniques suivantes :

- Toiture à 2 versants avec des tuiles visibles depuis le grenier ;
- Toiture plate en structure bois non isolée sur l'annexe ;
- Murs extérieurs pleins massifs en briques ;
- Châssis en bois avec du simple vitrage ;
- Dalle de sol en béton sur terre-plein ;
- Un système de chauffage via des poêles au gaz vétustes ;
- Un chauffe-eau gaz pour chauffer l'eau de la cuisine et de la salle de bain ;
- Pas de système de ventilation spécifique ;
- Pas de détecteur de fumée placé dans l'habitation ;
- Un défaut important sur une corniche qui provoque des infiltrations d'eau sur le mur arrière ;
- L'électricité a été entièrement refaite et contrôlée par un organisme agréé.

Avant travaux, le label énergétique de l'habitation est E (378 kWh/m²an)

Avant d'entamer les travaux de rénovation, ils appellent un auditeur logement pour qu'il effectue une visite complète de leur logement. Il liste sur son rapport les différentes recommandations d'amélioration, avec un ordre de priorité à respecter :

Bouquet 1

- Remplacer la corniche arrière : prime de 200 € ;
- Isoler le plafond des chambres donnant vers le grenier afin de réduire les consommations dans le volume à chauffer : prime de 871,52 € ;
- Isoler la structure en bois de la toiture plate de l'annexe :prime de 471,12€;
- Placer des détecteurs de fumée dans l'habitation : pas de prime (cout de 35 € environ).

Bouquet 2

- Placer des nouveaux châssis avec du double vitrage performant : prime de 985,34€;
- Isoler les murs extérieurs avec un crépi sur isolant : prime de 1627,86€ ;
- Améliorer l'étanchéité à l'air de l'habitation : pas de prime.
- Placer un système de ventilation mécanique performant : prime de 2400,00€.

Bouquet 3

- Isoler la dalle de sol sur terre-plein : prime de 1374,14€;
- Placer un système de ventilation mécanique performant : prime de 2400,00€.

Bouquet 4

- Démonter les anciens poêles au gaz : pas de prime ;
- Placer un nouveau poêle à pellets : prime de 500,00€

Bouquet 5

- Placer un nouveau chauffe-eau pour la cuisine et la salle de bain : pas de prime ;
- Diminuer les longueurs des conduites d'eau chaude sanitaire : prime de 165,56€ ;
- Procéder à un test de détection de gaz radon : pas de prime ;

Au total, le montant des primes pour les travaux : 8 595,54€

De plus, le montant de la prime supplémentaire pour la réalisation d'un audit logement : 220,00€

Attention, ils devront effectuer tous les travaux d'un bouquet pour obtenir les primes qui y sont liées. M et Mme DUPONT ne sont pas obligés de réaliser l'ensemble des bouquets de travaux par contre, ils ne peuvent pas entamer, par exemple, le bouquet 3 s'ils n'ont pas finalisé le bouquet 1 et le bouquet 2.

Après rénovation, le label énergétique de l'habitation devient A (66 kWh/m²an)

Combien coute un audit logement ?

Un audit logement coute environ 1.000 € HTVA, selon la taille du bâtiment et des informations disponibles au préalable. De ce montant, une prime de 220 € (catégorie de revenu R4) de la Région wallone ainsi qu'une prime de 250 € de la commune peuvent être récupérées.

Un solde de 530 € HTVA reste à charge des citoyens.

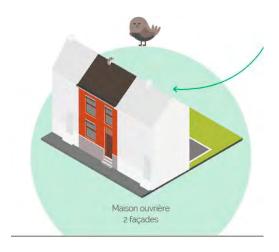
Prime communale, comment faire?

La demande de prime doit être introduite auprès du Collège communal dans les 3 mois suivants le payement de la prime, pour le même objet, émanant de la Région wallonne. La preuve de payement faisant foi.

Le dossier de demande de prime communale comprendra :

- Le formulaire de demande dûment complété ;
- La copie de la facture et de la preuve de paiement de l'audit logement :
- Une copie de la preuve de la promesse d'octroi de la prime de la Région wallonne ;

Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre conseiller énergie au 087/379.143 ou par courriel : energie@jalhay.be



La vie publique n'est pas un long fleuve tranquille



Trop souvent, les dossiers initiés par les pouvoirs publics prennent des délais hallucinants pour être menés à bien, au grand dam des habitants qui attendent impatiemment leur aboutissement.

A titre d'exemple, voici les démarches qui ont prévalu à l'aboutissement des travaux du chemin du Louba, petite voirie en cul de sac située à Herbiester et qui se trouve dans un état pitoyable.

Le dossier a été initié en date du 04/11/2014, un bureau d'étude a été désigné et un projet a été présenté au Conseil Communal du 30/06/2016, il faut préciser que cette zone se trouve en zone d'épuration collective (égouttage vers une station d'épuration collective), ce qui nécessite l'accord de l'AIDE.

Comme la zone ne comprend pas suffisamment de logements, nous avons été amenés à entamer une procédure particulière qui nous obligera à payer le coût de l'égouttage en une seule fois, mais mieux vaut financer l'égouttage que devoir recommencer l'ensemble des travaux dans quelques années.

Comme nous allons installer un réseau d'égouttage, nous avions l'obligation d'introduire une demande de permis d'urbanisme auprès de Fonctionnaire déléguée, celle-ci a consulté les services de secours qui ont demandé qu'un 'demi-tours' soit créé pour permettre des interventions plus faciles et notamment que les camions obligés de se rendre dans la rue (immondices, pompiers ...) puissent intervenir sans devoir quitter la zone en marche arrière. Un nouveau plan a été demandé et un demi-tour a été dessiné, celui-ci a été prévu sur un terrain qui se trouvait en indivision, les copropriétaires ont été contactés et parmi ces trois personnes, une s'est opposée à la vente des quelques mètres carrés nécessaires au respect du permis d'urbanisme obtenu. Après plusieurs approches avec le propriétaire récalcitrant et autant de refus, une rencontre a été organisée à Liège et après une période de réflexion celui-ci nous a à nouveau fait part de son refus. Il a alors été décidé de procéder à l'expropriation judiciaire du bien et après les délais légaux d'attente, une rencontre a été programmée sur place avec le juge désigné pour traiter le dossier, les experts, les avocats, le propriétaire récalcitrant, l'exploitant et les représentants de la Commune.

Après quelques mois d'attente nous avons enfin reçu l'avis favorable qui va nous permettre de programmer le début des travaux. Pendant tout ce temps, nous avons également dû trouver une solution pour la desserte des habitations pour les riverains, les services, les secours mais aussi pour l'alimentation du chantier.

Une première tentative a reçu un avis négatif particulièrement virulent, ce qui nous a conduits à trouver une alternative qui devrait satisfaire tout le monde.

Le chantier devrait commencer en avril-mai, nous croisons les doigts pour que celui-ci se passe mieux sur le terrain que dans les bureaux!

Où en sont les travaux à l'école de Sart?

C'est en 2012 que le Conseil communal décide de construire un bâtiment supplémentaire à l'école communale de Sart. En 2013, ce dernier décide également de transformer les anciens bâtiments de l'école. Au total c'est un coût de 3.000.000 € environ qui est prévu avec des subsides pour 2.000.000 € environ.

Vu le montant des travaux, un marché public européen est lancé et, le 8 mai 2014, la société SO-GEPAR CONSTRUCT se voit attribuer ce marché. Après de nombreux retards dans l'exécution des travaux et plusieurs mises en demeure, la société tombe en faillite le 31 octobre 2017. Les travaux sont arrêtés.

Le 7 décembre 2017, le Collège décide alors de relancer un nouveau marché pour terminer les travaux. Commence l'élaboration fastidieuse d'un décompte final des travaux réalisés, avec l'auteur de projet et le curateur de la faillite. Ce décompte est établi le 23 avril 2018 pour un montant de 1.423 330 € HTVA.

Le Collège communal décide, le 27 septembre 2018, de désigner un nouvel auteur de projet. Ce dernier actualise le cahier des charges. Il est à noter que, à ce moment-là, des travaux d'urgence sont réalisés hors dossier.





Le 9 septembre 2019 le Conseil communal approuve le nouveau cahier des charges et l'estimation du montant de travaux (1.139.479 € HTVA). Un nouveau marché public est lancé le 13 septembre 2019. A l'ouverture des offres, le 27 octobre 2019, c'est la société EGENIA de Mont-Saint-Guibert qui gagne le marché.

Parallèlement à ce dossier, deux événements se produisent. Suite au projet de transformation des bâtiments du CPAS, le Collège recherche une solution pour déménager la bibliothèque de Sart. Et, à la suite des informations obtenues à propos de la société EGENIA et des recherches menées ensuite, il apparaît que cette entreprise est en difficulté et manque de fiabilité. Le Collège décide alors, le 28 mai 2020, d'arrêter la procédure pour ne pas attribuer le marché à EGENIA. Cet arrêt est notifié aux entreprises le 24 juillet 2020. Il est également décidé d'intégrer la construction d'une nouvelle bibliothèque à l'école de Sart.

Le Collège a bien été inspiré de stopper le marché puisque, le 8 octobre 2020, l'Administration communale apprenait la faillite de la SA EGENIA.

Aujourd'hui, le projet de rénovation de l'école de Sart est à nouveau à l'étude puisque, entre temps, les diverses impositions liées à ces travaux ont évolué. Des discussions sont également en cours avec la Tutelle pour pouvoir conserver le solde des subsides promis au départ, à savoir environ 600.000 €.

Prime communale à l'installation d'un détecteur de CO2

La Commune de Jalhay a décidé lors du Conseil



communal du 22 février 2021 d'octroyer une prime communale à l'installation d'un détecteur de CO2.

La prime est octroyée à toute personne physique indépendante ou à toute personne morale inscrite à la Banque

Carrefour des entreprises et qui exerce une profession avec accueil de public sur le territoire de la Commune. Le détecteur CO2 doit être placé dans le courant de l'année 2020 ou 2021.

Le montant de la prime s'élève à concurrence de la facture (€ HTVA) avec un maximum de 100 €

par personne physique indépendante ou à toute personne morale inscrite à la Banque Carrefour des entreprises.

Comment faire?

La demande de prime doit être introduite par écrit auprès du Collège communal au plus tard pour le 1er mars 2022. Le dossier de demande de prime communale comprendra :

- Une copie de la facture détaillée d'achat libellée au nom du demandeur ;
- La preuve de paiement de ladite facture ;
- Le numéro de compte bancaire sur lequel pourra être versée la prime en cas de re cevabilité

Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre conseiller énergie au 087/37.91.43 ou par courriel : energie@jalhay.be

Campagne « La Maîtrise du feu » : ensemble, diffusons les bonnes pratiques du chauffage au bois bûche

La commune de Jalhay a décidé de participer à la campagne de sensibilisation « la Maitrise du feu », organisée par l'asbl VALBIOM.

On estime que 70 % des ménages wallons qui se chauffent au bois, le font avec des bûches. Il apparait donc essentiel d'inciter ce public à adopter une attitude respectueuse de l'environnement vis-à-vis de son appareil de chauffe.

Le saviez-vous?

Le bois est de loin la 1ère source d'énergie renouvelable utilisée en Belgique pour le chauffage domestique, et ce combustible gagne chaque année du terrain sur le gaz ou le mazout.

Il compte pour 71 % des énergies renouvelables consommées par le secteur en 2018, et pour 73 % en 2017 (Source : ICEDD, Bilan énergétique de la Wallonie, oct. 2020).

En Wallonie, le chouchou c'est le bois-bûche! Et oui, on estime que 70 % des ménages wallons qui se chauffent au bois, le font avec des bûches (Source : Bilan énergétique de la Wallonie 2017-2018, ICEDD, 2020).

Il apparait donc essentiel d'inciter ce public et le futur utilisateur de ce type de chauffage à adopter une attitude respectueuse de l'environnement vis-à-vis de son appareil de chauffe.

Pour parcourir les conseils pratiques, suivre les actualités de la campagne et relayer les concours, veillez vous connecter sur le site internet www.lamaitrisedufeu.be ou la page Facebook « La maitrise du feu - campagne de sensibilisation »

Budget communal 2021

Jamais, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la situation n'a été aussi incertaine quant à l'avenir économique, sanitaire et environnemental de notre société. C'est dans ce contexte difficile qu'il faut établir un budget équilibré mais prudent. En effet, le cours du bois va-t-il remonter ? Pendant la pandémie, les recettes liées aux additionnels vont diminuer suite à l'arrêt des activités et à la diminution des revenus des personnes, mais de combien ? L'aide aux personnes en difficulté augmente (+29,68 % de transferts en plus vers le CPAS en deux ans) et on ne sait pas pour combien de temps... En outre, il s'agit de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Cela a un coût et se traduit d'année en année par l'augmentation des investissements. Rien que pour 2021, ces investissements, à l'extraordinaire, se montent à 811.000 €, soit 40 % des investissements. Notons, entre autres, l'installation de panneaux photovoltaïques pour 150.000 €, le remplacement de 300 luminaires d'éclairage public en LED pour 140.000 € et des travaux d'isolation à l'école de Jalhay pour 332.000 €. Et ce n'est qu'un début puisque, suite à notre engagement dans POLLEC, ces dépenses vont se poursuivre pendant encore de longues années.

En ce qui concerne la mobilité douce, les investissements se poursuivent. En effet, après la réalisation du Ravel et la liaison du Ravel au village de Sart, il est prévu de réaliser le parking de co-voiturage de Jalhay, l'acquisition de radars préventifs et surtout la réalisation du tant attendu Plan de mobilité. De plus en plus de charges supplémentaires et de méthodes de travail nouvelles sont imposées à la Commune par le pouvoir supérieur et par la société en général. Les conséquences de cette situation font exploser les dépenses de personnel et celles liées à l'informatique. La crise de la Covid n'a rien arrangé à cette situation nécessitant de plus en plus le recours au numérique. L'acquisition de matériel informatique nouveau représente une dépense de 42.600 € à l'extraordinaire. A l'ordinaire, les dépenses en informatique augmentent chaque année et représentent actuellement un montant de 90.500 €.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, nous pouvons constater une augmentation moyenne sur plusieurs années d'environ 250.000 €/an.

Malgré la situation contextuelle difficile, l'investissement se poursuit dans les voiries pour un montant de 523.000 € et, dans les bâtiments, pour 422.650 €. Parmi les investissements immobiliers, est prévue la construction d'une nouvelle bibliothèque à Sart pour 300.000 €.

Quelques chiffres.

1. <u>Budget ordinaire (permettant le fonctionnement de la commune).</u>

Les recettes sont de 10.308.257,39 €;

Les dépenses sont de 10.167.201,48 € ;

Ce qui laisse un boni de 141.055,91 € à l'exercice propre ;

A ce boni, on ajoute le boni des exercices antérieurs de 610.684,79 €.

Au final, on obtient un boni de 751.740,7 €.

A ce boni on prélève 280.000 € pour le fonds de réserve ordinaire et pour financer l'extraor dinaire.

Le résultat général devient 471.740,70 €

2. Budget extraordinaire (investissements).

Les investissements (au propre et exercices antérieurs) sont de 3.618.685 € ;

3. <u>Les dépenses de dette.</u>

Les charges de dette (intérêts et remboursements) s'élèvent à 695.365 €, soit 80 € par habitant.

Naissances



20/08/2020 : DETAILLE Elina	SART
24/08/2020 : LEROY Elise	SART
26/08/2020 : JOIRIS Clarisse	JALHAY
23/09/2020 : TRILLET Jade	SART
24/09/2020 : BEAUPAIN Léonie	SART
04/10/2020 : MONIN Lucie	SART
10/10/2020 : DIMANCHE DEPAIRON Léo	JALHAY
10/11/2020 : LAMBERT Antoine	SART
12/11/2020 : BRÜLS Molly	SART
14/11/2020 : SCHRIJNEMACKERS Louise	JALHAY
16/11/2020 : CETIN Mukhan	JALHAY
16/11/2020 : GALLO CHALSÈCHE Esteban	JALHAY
21/11/2020 : VALETTE Clémentine	SART
22/11/2020 : MORAY Sam	SART
04/12/2020 : BODART THIRY Aloÿs	JALHAY
06/12/2020 : VOISIN Albane	JALHAY
23/12/2020 : DELPORTE Diego	JALHAY
29/12/2020 : BELLEM Nolhan	JALHAY

Conformément au Règlement Général sur la

Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique les noms des enfants pour lesquels les parents ont marqué leur accord.

Décès



10/08/2020 : NANSON Josiane	JALHAY
05/09/2020 : MARESCHAL Charles	SART
09/09/2020 : PIQUERAY José	JALHAY
11/09/2020 : PIROTTE Jacqueline	SART
16/09/2020 : MELOTTE Brigitte	SART
20/09/2020 : MASSON Francine	JALHAY
21/09/2020 : ARNOULD Madeleine	SART
21/09/2020 : FRANSOLET Georgette	SART
27/09/2020 : de SPIRLET Monique	SART
06/10/2020 : LAFFINEUR Jean Marie	SART
09/10/2020 : PINSON Pascal	SART
10/10/2020 : PIRSON Ghislaine	JALHAY

16/10/2020 : DUMONT Joseph	SART
17/10/2020 : DROSSART Alain	JALHAY
20/10/2020 : LASSINE Georges	SART
20/10/2020 : VAN HULLE William	SART
22/10/2020 : ANDRE Fernand	SART
23/10/2020 : CLEMENT Francine	SART
23/10/2020 : FRANSSENS Antoine	JALHAY
23/10/2020 : GOUVERNEUR Aloysius	SART
24/10/2020 : DELATTE Camille	SART
25/10/2020 : VIERENDEELS Jeanne	SART
27/10/2020 : DUJACQUIER Claudine	SART
29/10/2020 : DOTHEE Didier	SART
29/10/2020 : DUMOULIN Marcel	SART
01/11/2020 : KERASSIOTIS Georgios	SART
01/11/2020 : VAN EIJSDEN Elisabeth	SART
02/11/2020 : CARABIN Marie	SART
04/11/2020 : SCHMETS Madeleine	JALHAY
06/11/2020 : LAVAL Marcel	SART
09/11/2020 : ROBERT Marguerite	SART
11/11/2020 : SOLHEID René	SART
13/11/2020 : NOIRFALISE Anne	SART
15/11/2020 : Mc GINTY Maureen	SART
22/11/2020 : BERENDS Gertrud	SART
24/11/2020 : CLAIX Joëlle	JALHAY
29/11/2020 : CHER Thérèse	SART
30/11/2020 : de LOVINFOSSE Micheline	SART
01/12/2020 : DEMOULIN Marie-Christine	JALHAY
02/12/2020 : CLOSSET Simone	SART
09/12/2020 : THOME Jeanne	JALHAY
13/12/2020 : MARON Maria	SART
16/12/2020 : GERNAY Georgette	SART
24/12/2020 : NOENS Maurice	SART
28/12/2020 : DUMOULIN Béatrice	JALHAY
31/12/2020 : GREGOIRE Freddy	SART
02/01/2021 : PETITHAN Bernard	SART
11/01/2021 : ERNST Liliane	JALHAY
11/01/2021 : FORTHOMME Catherine	SART
13/01/2021 : NANCY Pierre	JALHAY
21/01/2021 : KOEMOTH Jean-Marie	JALHAY
26/01/2021 : JACQUET Francine	JALHAY
27/01/2021 : ROCKS Jean	JALHAY
07/02/2021 : UNDORF Danielle	SART
19/02/2021 : SEQUARIS-FETU Claude	JALHAY
26/02/2021 : DELPORTE Jeanne	SART

11/10/2020 : LANGE René

JALHAY

INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE VACCINATION

La vaccination contre la COVID-19 progresse régulièrement et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Maintenant, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les Ministres de la Santé Publique du pays.

Vous serez invité(e), chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et, en plus, si vos données électroniques sont connues du Registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Vous serez invité(e) à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous convient. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019, à partir de ce jeudi 11 mars.

Vous trouverez ci-contre la carte reprenant l'ensemble des centres de vaccination mobilisés en Wallonie (région de langue française)





Nous vous rappelons que la vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par un proche. Si ce n'est pas possible alors que vous souhaitez vous faire vacciner, nous vous invitons à nous en informer au 087/37 91 28 entre 09h30 et 12h00 et entre 13h30 et 16h00 ou par courriel : michel.parotte@jalhay.be afin que nous puissions examiner avec vous comment surmonter cette difficulté.

Vous trouverez ci-joint quelques réponses à des questions fréquentes qui sont posées aux autorités en charge d'organiser la vaccination.

Vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

https://jemevaccine.be

https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations

https://info-coronavirus.be

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chère concitoyenne, cher concitoyen, à nos sentiments les plus cordiaux.

Jalhay, commune «Zéro déchet» avec Intradel!

De 2021 à 2023, la commune de Jalhay s'engage dans la démarche «Zéro déchet» d'Intradel.



Le «Zéro déchet», loin de devoir vous faire peur, est une démarche visant à la réduction de la production de déchets, directement à leur source! Plus qu'une démarche, c'est une philosophe dans laquelle, rien ne se jette, tout se transforme.

C'est une manière de fonctionner qui est déjà bien présente dans notre quotidien mais dont nous n'avons pas toujours conscience.

Par exemple, lorsque vous installez un coin compost dans le fond de votre jardin ou lorsque vous préparez une recette de manière à cuisiner les deux jaunes d'œufs restants dans votre frigo, vous êtes déjà dans une démarche «Zéro déchet»!

Le but de cet engagement est donc de sensibiliser le plus grand nombre à ce raisonnement.

Pour ce faire, des actions viseront à mettre en avant des trucs et astuces pour jeter moins et réemployer plus, et la Commune elle-même portera certaines actions d'éco-exemplarité!

Le «Zéro déchet», ce sont des poubelles plus légères pour un avenir plus vert et économe!



Aide aux enfants et adolescents en difficulté aux niveaux psychologique et social.

Il existe un numéro vert destiné spécialement aux enfants et accessible de 10h00 à minuit 7 jours sur 7. Ce numéro « ECOUTE-ENFANTS » est le 103.

De nombreuses coordonnées d'aide à l'enfance et à l'adolescence se trouvent sur https://www.yapaka.be/

ou sur le site

http://www.enseignement.be/index. php?page=28347&navi=4709&rank_page=28347







Pour notre région, il existe aussi des associations pouvant aider les jeunes :

Le Service de Santé Mentale de Verviers (S.S.M.)
Rue de Dinant 11
4800 VERVIERS
087/221645

•Le Centre d'Accompagnement et de Préventions (C.A.P.)
Aide en milieu ouvert.
Rue des Messieurs 10
4800 VERVIERS
087/333388
0475/802524
http://www.cap-amoverviers.be/



...

Dans les écoles, différents relais proposent également des aides :

- Le personnel enseignant et les éducateurs sont à l'écoute et en première ligne pour guider vers d'autres services.
- Les CPMS (Centre psycho-médico-social) ont pour mission d'aider les élèves en détresse.
- Le PSE (Promotion de la santé à l'école) peut aussi intervenir.

N'hésitez pas à prendre contact avec les directions ou leurs représentants afin qu'ils vous guident vers les services compétents.

www.jalhay.be



Vous souhaitez être informés des actualités communales ? Abonnez-vous à notre **newsletter** sur notre site internet <u>www.jalhay.be</u>

Rejoignez-nous sur notre page Facebook!

Vous souhaitez assister aux Conseils communaux en vidéo en direct, cliquez sur ce logo



Ce bulletin communal d'information a été réalisé en collaboration avec les services de l'Administration communale, le Centre Public d'Action Sociale et l'Office du Tourisme.